

Bulletin d'adhésion 2012-2013

A renvoyer à Adabio Autoconstruction - 40 av Marcelin Berthelot, 38036 Grenoble cedex 02
Accompagné du chèque de cotisation.

L'adhésion est valable pour une saison hivernale (de septembre à août).
Merci d'envoyer ce bulletin rempli et signé accompagné d'un chèque du montant de la cotisation à l'ordre d'ADABio auto-construction : 40€ pour les personnes déjà adhérentes du réseau FNAB (ADABio, ARDAB,...) et 90€ dans le cas contraire.
Le règlement intérieur de l'association vous sera transmis ultérieurement.

Nom et prénoms :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Téléphones : Portable: Fax :

Email : Utilisation Très fréquente ; fréquente ; rare

Mode de production biologique : oui / non (rayer les mentions inutiles)

Merci de préciser votre statut :

agriculteur à titre principal

Projet d'installation

cotisant(e) solidaire

Demandeur d'emploi

salarié

Autre, précisez :.....

ingénieur de structure de développement

(GAB, association, chambre, centre de formation)

Êtes-vous membre du réseau FNAB (ADABio, ARDAB...) ?

Oui* (cotisation de 40€)

Non (cotisation de 90€)

*Joindre un justificatif d'adhésion à une structure FNAB

Je souhaite adhérer à l'association ADABio Auto-construction. Je joins, pour cela, un chèque du montant de la cotisation à l'ordre d'ADABio Auto-construction à ce formulaire rempli et signé.

Fait à

Signature

Le / /

Vous trouverez au dos de cette page un extrait des statuts de l'association ainsi que la liste des membres du bureau et du conseil d'administration élus lors de l'assemblée constitutive du jeudi 6 octobre 2011. Les statuts complets vous seront envoyés sur simple demande écrite (email ou courrier).

Extrait des statuts

Article 5 : Moyens d'actions

ADABio Auto-construction travaillera activement à la construction d'une SCIC (ou de toute autre structure juridique adéquate) dédiée à l'auto-construction, et explorera pour cela le champ de l'économie sociale et solidaire pour la construction d'un plan de financement et la mobilisation de ressources expertes adaptées.

Parallèlement à ces travaux, et pour la réalisation complète de son objet, *ADABio Auto-construction* met à la disposition de ses adhérents les moyens suivants :

- Conduite d'études (techniques et juridiques) ;
- Construction de tutoriels, fiches techniques ou réglementaires, destinés à accompagner la pratique d'auto-construction ;
- Participation à la mise en place de formations ;
- Mise en place de commandes collectives de matériaux et d'accessoires ;
- Promotion de l'activité auto-construction ;
- Recherche et mise en place de partenariats sur l'activité auto-construction ;
- Toute autre activité permettant d'atteindre les buts évoqués dans l'article 2.

Pour la mise en œuvre de ces moyens, *ADABio Auto-construction*, au-delà de la participation active de ses adhérents bénévoles, fera appel à des prestataires désignés par le CA ou le bureau de l'association. Les prestations pourront se faire sous convention, et feront obligatoirement l'objet de facturations.

Seuls les membres de l'association (conditions d'adhésion précisées dans l'article 7), à jour de leur cotisation, pourront accéder aux activités proposées par celle-ci.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale de constitution de l'association Auto-construction

L'assemblée générale constitutive a désigné les personnes suivantes :

- Monsieur Cyprien DELISLE, **Président**, élu à l'unanimité ;
- Monsieur Gilbert PERRIN (représentant de l'ADABio), **Vice-président**, élu à l'unanimité ;
- Monsieur Baptiste LE ROUX, **Trésorier**, élu à l'unanimité ;
- Monsieur Joseph TEMPLIER (représentant de l'ADABio), **Vice-trésorier**, élu à l'unanimité ;
- Monsieur Matthieu DUNAND (représentant de l'ADABio), **Secrétaire**, élu à l'unanimité ;
- Monsieur Cyril LORREARD (représentant de l'ADABio), **Vice-secrétaire**, élu à l'unanimité ;
- Monsieur Pascal PIGNERET, **Administrateur**, élu à l'unanimité ;
- Monsieur Adrien COCHET, **Administrateur**, élu à l'unanimité ;
- Monsieur Franck VUILLERMET (représentant de l'ADABio), **Administrateur**, élu à l'unanimité.